

Date de dépôt : 21 septembre 2021

Rapport

de la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport chargée d'étudier la proposition de motion de M^{mes} et MM. Natacha Buffet-Desfayes, François Wolfisberg, Diane Barbier-Mueller, Francine de Planta, Helena Rigotti, Charles Selleger, Sylvie Jay, Jean Romain, Jean-Pierre Pasquier, Christina Meissner : Stop à la création d'écoles à filières mixtes dans l'enseignement secondaire II

Rapport de majorité de M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (page 1)

Rapport de minorité de M. Youniss Mussa (page 35)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M^{me} Natacha Buffet-Desfayes

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les commissaires de la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport ont traité, sous les présidences de M^{me} Patricia Bidaux et de M. Olivier Baud, lors des séances des 24 mars, 28 avril, 5 et 12 mai et 9 juin 2021, la M 2724. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Elise Cairus. Qu'elle en soit chaleureusement remerciée !

Pour rappel, le contenu original de la M 2724 est le suivant :

*Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :*

- *que la transformation des établissements scolaires en établissements abritant plusieurs filières nécessite beaucoup d'efforts de la part du corps*

- enseignant, du personnel administratif et technique et des directions desdits établissements ;*
- que la transformation des établissements scolaires en établissements abritant plusieurs filières engendre inévitablement des inégalités entre les établissements scolaires ;*
 - que la transformation des établissements scolaires en établissements abritant plusieurs filières diminue le temps à disposition du corps enseignant pour travailler à l'amélioration constante de cours ciblés sur une seule filière et sur un nombre limité de cours ;*
 - que la transformation des établissements scolaires en établissements abritant plusieurs filières diminue la faisabilité de projets pédagogiques englobant tous les élèves d'un établissement ;*
 - qu'il est plus difficile de définir et de maintenir une culture et une tradition dans les établissements qui abritent plusieurs filières que dans les établissements qui n'en ont qu'une ;*
 - que les informations, de par leur quantité et leur diversité, sont plus difficiles, dans ce cadre, à faire passer aux parents et aux élèves ;*
 - que les systèmes informatiques, les centres de documentation et les bureaux de gestion doivent répondre aux besoins de plusieurs filières en même temps et que cela engendre des coûts humains et financiers lourds et de nombreuses complications ;*
 - que le personnel administratif et technique, enseignant et de direction doit sans cesse répondre aux exigences de deux filières au lieu d'une seule ;*
 - que l'ouverture d'options complémentaires et spécifiques n'est pas garantie en raison d'un possible manque de masse critique ;*
 - que, dans chaque filière, le nombre des options offertes aux élèves est moindre que dans une école sans mixité des filières et que les élèves peuvent alors être contraints de changer d'établissement pour faire ce qu'ils souhaitent ;*
 - que les équipes de direction des écoles à filières mixtes sont soumises à une grande pression et que les tâches qui leur incombent les contraignent souvent à augmenter leurs heures d'administration au détriment de leurs heures d'enseignement ;*
 - que les établissements à filières mixtes ne pallient ni ne compensent les lacunes de l'orientation à la fin du cycle d'orientation ;*
 - que le nombre d'écoles à filières mixtes semble inhérent aux volontés et aux changements de vision politique des conseillers d'Etat successifs,*

invite le Conseil d'Etat

à ne pas créer de nouvelles écoles à filières mixtes à Genève.

Séance du 24 mars 2021

Audition de M^{me} Natacha Buffet-Desfayes, première signataire de la proposition de motion

M^{me} Buffet-Desfayes explique en préambule qu'il s'agit souvent de l'ECG et du collège dans le même établissement, parfois de l'ECG et de l'école de commerce. Elle précise qu'il existe actuellement quatre établissements mixtes : de Staël, André-Chavanne, Aimée-Stitelmann et Emilie-Gourd.

Le but annoncé de ces établissements était d'offrir des passerelles et des perspectives différentes. Le nombre de collégiens a petit à petit diminué ces dernières années et il a fallu repenser la question des écoles en fonction des effectifs. Selon les volontés originales des écoles à filières mixtes, il devait y avoir des synergies pédagogiques et sociales entre les filières et les élèves présents dans ces établissements.

La réalité est cependant plus complexe. La mixité offre quelque chose de positif par rapport aux options d'enseignement, mais se heurte à des difficultés plus larges. Dans les écoles mixtes, il existe une sorte de complexification administrative. Il y a deux fois le même travail pour les enseignants, mais le personnel administratif et technique rencontre aussi des difficultés en raison de la charge administrative à laquelle il a affaire. Les secrétaires doivent par exemple traiter des dossiers ECG et collège, ce qui implique davantage de calendriers et de données à connaître. Pour les directions, c'est encore plus marqué, car elles sont soumises à deux fois plus de réunions, car ces dernières sont organisées par regroupements de filières et qu'il faut gérer des calendriers et des problématiques différentes. Cela tend à éloigner des tâches principales et des projets pédagogiques.

Les visées positives des écoles à filières mixtes sont la gestion des effectifs et les synergies sociales et pédagogiques, mais l'on constate que les options sont de plus en plus restreintes et que, dans une école mixte « $\frac{2}{3}$ collège et $\frac{1}{3}$ ECG » il n'y a pas autant d'options offertes que dans une école à 100% ECG ou collège, car il n'y a pas assez d'élèves pour ouvrir toutes les options. On avait imaginé que ces filières mixtes étaient une bonne chose pour les élèves en transfert. En effet, en fin de 11^e, des élèves sont mal orientés et 30% se retrouvent à passer du collège à l'ECG. Ils ne vont

toutefois pas forcément pouvoir rester dans le même établissement, car les options qu'ils veulent choisir ne s'y trouvent pas toujours. Il ne s'agit dès lors pas de supprimer les écoles mixtes, mais d'éviter d'en créer de nouvelles.

Questions des commissaires

Un commissaire revient sur les éléments négatifs qui sont surtout organisationnels. Il se demande si les députés peuvent discuter de la base légale qui régit ces établissements. Il considère que c'est une question de micromanagement, se demande s'il appartient au Grand Conseil d'aborder ce genre de question et si le PLR serait prêt « à couper dans le vif pour remettre de l'ordre ».

M^{me} Buffet-Desfayes pense qu'il n'y a pas de base légale concernant les écoles mixtes. Elle rappelle la discussion sur les effectifs scolaires ayant eu lieu dans cette commission en début d'année scolaire et que la situation révèle que les élèves fluctuent de plus en plus et donc que les écoles mixtes répondent en partie à ces questions-là. Elle précise qu'il ne s'agit pas de micromanagement, car si on veut répondre à toutes les problématiques soulevées, il faut donner une intention politique et voir si on veut continuer avec des établissements à filières mixtes ou savoir comment répondre aux flux des élèves des différentes filières. Cette motion répond alors tout à fait à ces questions.

Un commissaire demande si les élèves voient un intérêt à être dans des établissements à filières mixtes.

M^{me} Buffet-Desfayes a le sentiment que, comme on perd du temps au niveau organisationnel et administratif, il est difficile de mettre des projets communs sur pied et de voir où est la synergie entre les élèves d'une filière à l'autre. Il y a eu une revalorisation de l'ECG, mais il est vrai que le fonctionnement pédagogique commun est difficile.

M^{me} Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat chargée du DIP, dit qu'on peut voir la mixité de deux manières. Premièrement d'un point de vue qualitatif ou de principe et deuxièmement d'un point de vue organisationnel. L'aspect qualitatif fait qu'on souhaite une école qui soit la plus inclusive possible, mais l'ES II sépare les élèves. L'expérience montre que de ce point de vue cela dépend beaucoup des écoles et des enseignants. Souvent les synergies se font plutôt bien. Les autres cantons ont tous les collèges-ECG. Le canton de Vaud appelle les bâtiments des collèges, et les filières sont soit gymnasiales, soit ECG. Elles proposent le même type d'enseignement généraliste non professionnalisant. A Genève, il faut compter sur l'exception historique. La question des bâtiments est cruelle pour le département, car on

manque de bâtiments scolaires et il faut rationaliser leur utilisation. Souvent, les élèves qui ratent au collège vont à l'ECG. La difficulté est de gérer les bâtiments. La mixité est avantageuse, car cela permet de régler la question de l'efficacité des bâtiments. Concernant les options, si on a trop de filières dans le même bâtiment et pas assez de masse critique, c'est un risque. Mais il faut essayer de donner des possibilités aux élèves à différents endroits du canton. Le travail supplémentaire relève selon elle d'exemples exagérés. Deux calendriers difficiles à gérer dépendent du nombre de postes de secrétariat. Concernant les enseignants, ils doivent gérer la variation des profils d'élèves et les programmes. A priori, ces questions ne sont pas du ressort du parlement mais du gouvernement.

Un commissaire demande comment poursuivre les travaux s'il n'y a pas de base légale.

M^{me} Buffet-Desfayes comprend les réticences, mais estime qu'il serait bien de faire venir des directeurs de ces écoles mixtes, pour se prémunir des problèmes qui pourraient arriver. Il ne s'agit en effet pas seulement d'organisationnel, car les établissements à filières mixtes répondent à une gestion du flux des élèves et la question est de savoir comment on veut remplir les différents bâtiments scolaires. Elle pense qu'il est préférable de regrouper les élèves et de pouvoir leur offrir toutes les options. Cela relève d'une question politique.

M^{me} Emery-Torracinta dit qu'une école qui a toujours résisté à la mixité est de Staël, mais elle pense que cela fait sens d'avoir des classes ECG dans cet établissement. Les futures écoles qui sont prévues seront des écoles mixtes (à Meyrin en 2025 ou 2026, il y aura un collège et une ECG avec un projet professionnel d'hôtellerie-restauration pour gérer la cafétéria, et une école de coiffure à disposition de la population). Il convient de tenir compte des réalités de la carte scolaire, des bâtiments, des filières et d'une certaine rationalité. Parfois, il existe de tout petits collèges ou de toutes petites ECG, et il est plus efficace de regrouper des bâtiments et des filières. Ce sont des questions d'organisation. Chaque fois qu'on veut construire, on a du retard. On ne peut pas gaspiller des bâtiments. C'est une question pratico-pratique.

Un commissaire aimerait comprendre comment l'école de commerce de Saint-Jean est devenue l'établissement Nicolas-Bouvier.

M^{me} Emery-Torracinta va vérifier les raisons pour lesquelles les filières ont évolué dans cet établissement-là. Stitelmann est une école de commerce et une ECG car elle a repris un bout d'Ella Maillart. C'est plus difficile de mêler ECG et école de commerce, car ce ne sont pas les mêmes profils d'élèves, ce n'est pas la mixité la plus logique.

Un commissaire demande s'il est possible que le département donne une stratégie globale sur le collège, l'école de commerce et l'ECG. Il relève aussi qu'on manque de place et qu'il y a toujours plus d'élèves.

M^{me} Emery-Torracinta répond qu'il y a des élèves à répartir, si possible près de leur domicile, et que le problème est que les effectifs fluctuent. Elle invite dès lors le parti de ce commissaire à voter pour le projet de la Goutte de Saint-Mathieu afin de faire avancer les choses.

Une commissaire relève que le problème identitaire n'a pas été évoqué. Les élèves forment un groupe dans une école et défendent les couleurs de l'école. Elle se demande si ce n'est pas quelque chose qui est difficile à maintenir dans le cadre de la mixité des filières. Elle se souvient de la rivalité entre Candolle et Calvin à son époque. Il existe une identité par rapport à l'école dans laquelle on vit et qui crée des complicités en vivant la même chose dans la même filière.

M^{me} Emery-Torracinta répond qu'en tant qu'enseignante elle ne le pense pas. Les élèves s'identifient plus au bâtiment qu'à la filière. Lorsqu'un élève doit changer de bâtiment en plus de changer de filière, c'est plus difficile. S'il reste dans le même bâtiment, c'est moins dur.

Une commissaire, ancienne d'André-Chavanne, se souvient que les élèves n'avaient aucun mal à entrer en rivalité avec ceux du Collège Rousseau. Les élèves n'ont pas besoin d'être en rivalité avec leurs collègues. C'est quelque chose qui se crée davantage entre collègues qu'entre ECG ou écoles de commerce.

Au terme de cette discussion, M^{me} Buffet-Desfayes constate que ce sujet est bien politique. Elle propose d'auditionner l'ancien conseiller d'Etat chargé du DIP, Charles Beer, pour avoir l'historique de la création des écoles à filières mixtes, l'ancien directeur de de Staël et le directeur d'une école mixte qui semble bien vivre la mixité des filières, comme André-Chavanne.

Un commissaire n'est pas convaincu de la dimension politique du sujet et propose d'entendre le département sur la question historique et la base légale d'abord, puis éventuellement de voir s'il est opportun d'auditionner des personnes pour et contre un sujet qui semble relever davantage de l'organisationnel que du politique.

M^{me} Buffet-Desfayes maintient ses propositions d'auditions.

M^{me} Emery-Torracinta dit qu'il pourrait être intéressant d'auditionner la directrice de de Staël, en présence du directeur général de l'ES II. Quant au département, elle confirme qu'il fera une présentation sur l'historique et les perspectives du sujet.

Une commissaire propose d'auditionner une association de parents d'élèves et des représentants d'élèves.

La majorité de la commission accepte d'auditionner Charles Beer. De même, elle accepte l'audition de principe de directeurs d'établissements. Les deux propositions d'audition d'une association de parents d'élèves et de représentants des élèves ainsi que l'audition du parlement des jeunes sont acceptées par la commission.

Séance du 28 avril 2021

Audition de M. Sylvain Rudaz, directeur de l'enseignement secondaire (ES) II

M. Rudaz, directeur de l'ES II, présente l'historique et les perspectives du sujet à l'aide d'un PowerPoint. Un tableau présente l'évolution des bâtiments et des filières qu'ils comportent. Il y a eu des mouvements à cause de l'évolution des effectifs d'élèves. En décembre 1982, par exemple, il y avait 16 000 élèves et apprentis et, à fin 2020, ils étaient 25 500, donc 10 000 élèves et apprentis de plus, mais l'alimentation des filières est différente. La proportion d'élèves sortant du CO et allant au collège n'a pas beaucoup fluctué entre 1982 et 2020. Concernant l'ECG, il y avait un peu plus de 1000 élèves en 1983, et environ 3740 en 2020. L'apprentissage de commerce dual regroupait, en 1982, 15% de jeunes, et aujourd'hui il s'agit de 7%, cela a baissé de moitié. Pour l'apprentissage de commerce à plein temps, c'est resté stable. Le CEPTA comptait, en 1982, 8,3% de jeunes, tous métiers confondus, et maintenant on en compte 10,7%, car les filières sont régulées et les places limitées, car l'employabilité dans certains secteurs est trop faible. L'ECG donne accès aux écoles supérieures et aux HES, donc on compte un fort taux d'attractivité actuellement. Il faut pouvoir accueillir ces élèves. L'ES II connaît des flux variables, une forte proportion d'élèves se trouvent dans une filière gymnasiale et il y a un grand attrait pour le plein-temps et les filières généralistes. Le taux d'apprentissage dual est faible. Le collège alimente d'autres filières comme celles de l'ECG et il y a un besoin de locaux. Il y a donc un système de vases communicants entre filières. Sur le plan sociologique, il y a une forme de dispersion des élèves vers des filières moins exigeantes. On constate une déperdition dans les trois premières années du collège. Actuellement, en 3^e ECG, on délivre plus de certificats à d'anciens collégiens. Il faut compter le rôle de réorientation qui modifie les flux entrants dans l'ES II. La mixité favorise une meilleure gestion du parcours des élèves puisqu'ils restent dans le même bâtiment. Il convient d'utiliser la capacité d'accueil des bâtiments de manière optimale. De futurs

bâtiments à Meyrin et à Confignon comprendront 1500 élèves et seront mixtes.

M^{me} Emery-Torracinta attire l'attention sur le fait qu'il y avait une stabilité au collège entre 1982 et 2020, mais durant les années entre deux le collège avait augmenté ses effectifs. Les variations sont relativement faibles, on peut jouer sur ces flux lorsque les bâtiments sont mixtes, car il s'agit du même bâtiment et du même nombre d'élèves, il n'y a pas de problèmes. Un établissement dédié à une seule filière verrait sinon des classes se libérer dont on ne saurait pas quoi faire.

Questions des commissaires

Un commissaire évoque l'invite unique de la motion qu'il n'estime pas bienvenue pour gérer les flux d'élèves. Il pose la question de savoir s'il y a une base légale pour décider si c'est une bonne ou une mauvaise idée d'avoir des filières mixtes.

M^{me} Emery-Torracinta répond par la négative, car il s'agit d'administration. La gestion des élèves ne se trouve pas dans une base légale. Le discours n'est pas idéologique, mais pragmatique. On manque de places dans les bâtiments scolaires, ils sont presque tous pleins à plus que 100% !

M. Rudaz complète en disant que l'attribution des élèves se fait selon le domicile, les options choisies et l'optimisation du bâtiment et que cela n'est pas sujet à recours. D'une année à l'autre, on peut alimenter davantage un bâtiment qu'un autre. Il dit qu'il y a parfois des trous dans l'horaire quotidien, car il y a moins de salles disponibles à certaines heures et le taux d'occupation devient alors optimal.

La première signataire de la motion relève d'abord des changements importants d'affectation de bâtiments qu'ils abritent des filières mixtes ou non et ce, dans un laps de temps relativement court, et elle se demande quand cela va se stabiliser. Elle aimerait savoir également quelles sont les limites pour les écoles qui ne sont pas encore mixtes et s'il y aura une limitation des options dans certains collèges. Ces problèmes sont liés à l'orientation et elle aimerait savoir comment répondre à cette orientation qui semble déficiente et qui engendre des coûts humains et financiers.

M^{me} Emery-Torracinta répond que de Staël a été prévu pour être une école mixte dès le départ. Concernant les limites, il ne s'agit pas de changer pour changer. La mixité école de commerce-collège est historique, et il y a toujours eu, dans l'ancienne école de commerce, deux filières, l'une avec le diplôme, l'autre avec la maturité en plus. D'un point de vue des profils d'élèves, c'est plus logique de voir des bâtiments regroupant ECG et collège

et, compte tenu des flux donnés dans le tableau de M. Rudaz, on joue plutôt sur cette mixité-là. Plus un bâtiment est grand, plus c'est possible.

M. Rudaz ajoute qu'en termes d'efficience, un collège tourne bien à partir de 700 élèves et une ECG à partir de 400 élèves. Concernant la répartition des options, si toutes les options sont proposées dans tous les bâtiments, notamment concernant les options rares comme le grec, le taux d'encadrement devient mauvais. Si on ouvre une classe à 20 élèves, deux ans plus tard, ils seront 6. On régionalise, tout n'est pas offert partout, pour une approche plus efficiente de l'utilisation des bâtiments et du budget.

M^{me} Emery-Torracinta dit que l'orientation est un sujet en soi. A Genève, il y a un historique très lourd, la majorité (55%) des élèves qui sortent du CO souhaitent aller au collège. Les élèves qui échouent au collège vont réussir ailleurs, notamment à l'ECG. La question de l'orientation sera abordée à nouveau avec CO22, avec les normes de réussite. Il y a des pistes, mais les lois ne luttent pas contre les mentalités. Si on veut plus d'élèves en apprentissage dual, il faut davantage de places. En comparaison avec d'autres cantons, il faudrait 3400 places en dual de plus.

Un commissaire est convaincu d'un problème aigu de locaux non disponibles à résoudre. Il demande s'il ne conviendrait pas de travailler par secteur. Il pense qu'il est important de réfléchir au contenu de l'enseignement. Les effectifs de l'ECG et de l'école de commerce fluctuent, mais il faut s'inquiéter de ces effectifs qui augmentent, particulièrement à l'ECG.

M^{me} Emery-Torracinta dit que l'ECG ouvre l'accès aux HES, mais en faisant une maturité spécialisée après le certificat. Les débouchés à la sortie sont parfois difficiles, car l'ECG n'est pas professionnalisante. Des efforts sont faits avec le département de la santé, il faut créer plus de places d'apprentissage et de stages dans ce domaine. Elle ne sait pas s'il faut se réjouir ou pas de ces flux, mais ils font partie de la réalité. Dans d'autres cantons, c'est différent. Des écoles qui peuvent être géographiquement proches, comme Rousseau et Chavanne, ne sont pas obligées d'offrir toutes les options au même endroit. L'essentiel est que les élèves ne traversent pas le canton pour aller à l'école. On offre les options par région.

Une commissaire aimerait savoir si, lorsque les filières se mélangent, il y a des conséquences pour les classes, si des échanges entre élèves de différentes filières ont lieu, si cela encourage les élèves à changer de filières, activement ou passivement, et s'il est possible de faire des aller-retour. Elle aimerait aussi savoir comment augmenter les places d'apprentissage.

M^{me} Emery-Torracinta répond que les filières ne se mélangent pas pour les cours. Les échanges se font selon les situations et les bâtiments, cela dépend de projets communs, c'est variable. Concernant l'encouragement à changer de filières, elle dit qu'il y a des règles pour les transferts d'élèves.

M. Rudaz complète en parlant du processus des transferts. Retourner au collège n'est pas possible dans le cas de la première certification. C'est possible avec une maturité, il y a des passerelles. Mais c'est rare qu'un élève quitte l'ECG pour aller au collège.

Un commissaire aimerait savoir s'il y a une estimation d'efficacité pour les enseignants et les directions de ces établissements.

M^{me} Emery-Torracinta répond que c'est difficile d'estimer l'efficacité des enseignants. Les enseignants dans les écoles mixtes développent des capacités de suivre des élèves avec des profils divers, et ce sont en général de meilleurs enseignants. Cela permet de varier les programmes selon les filières, c'est enrichissant pour un enseignant.

M. Rudaz répond qu'il y a des indicateurs comme le taux d'absentéisme le plus bas de l'Etat au DIP et quasiment pas de demandes de changement de bâtiment, ce qui montre que les enseignants sont à l'aise.

Une commissaire relève que les élèves de l'ECG voyant arriver des élèves du collège s'aperçoivent qu'ils ont un niveau plus élevé dans certaines matières et c'est motivant pour eux. Cela leur permet de changer de regard par rapport à l'ECG qui a longtemps eu mauvaise presse dans l'opinion publique.

Après un vote, les auditions votées lors de la précédente séance sont maintenues.

Séance du 5 mai 2021

Audition de M^{mes} Lara Atassi, présidente du Parlement des jeunes, Lucie Dene, secrétaire du Parlement des jeunes, et de M. Karam Youssef, trésorier du Parlement des jeunes

M^{me} Atassi commence l'audition en disant que le Parlement des jeunes regroupe de jeunes Genevois qui encouragent d'autres jeunes à s'intéresser à la vie politique, à maintenir un contact avec les autorités et qui animent une plateforme de projets. Ses membres proviennent de différents milieux. Concernant cette motion, ils n'ont pas pu prendre position officiellement car les délais étaient trop courts pour organiser une plénière. Il y a eu par contre des discussions au sein du comité. Il n'en ressort pas de position officielle, mais ils vont donner les différents avis reçus. La visée des établissements

mixtes est louable pour rencontrer d'autres gens provenant d'autres milieux, et peut-être que dans certains cas c'est la seule manière de le faire. Elle ne sait pas si ce but est réellement atteint, car parfois il y a deux écoles accolées sans beaucoup d'interactions entre elles, ni de liens entre élèves. Elle évoque deux possibilités : soit essayer de faire en sorte qu'il y ait plus de mixité, des projets, pour favoriser des échanges. Sinon, on constate que cela ne fonctionne pas bien et on arrête. Le Parlement des jeunes n'a pas tranché sur cette question. Il est bon pour la commission d'entendre des jeunes qui étudient dans ces établissements. Ses deux collègues présents ce soir sont membres respectivement de l'école de commerce-ECG Aimée-Stitelmann (mixte) et du collège Calvin (non mixte) et vont chacun donner leur perception.

M. Youssef est apprenti employé commerce en dual à l'ECCG Aimée-Stitelmann. Il n'a pas perçu de lien entre les deux filières. Au début, quand il a commencé, l'établissement était seulement une école de commerce. Depuis, il n'a pas réalisé d'interactions avec des élèves de l'ECG. Il a par contre constaté des problèmes de coordination pour le corps enseignant. Il est difficile pour les élèves de suivre le programme, car les enseignants doivent parfois changer de classe pour un remplacement dans l'autre filière.

M^{me} Dene est élève en 4^e année à Calvin. Son témoignage est positif, car il y a une bonne ambiance dans cet établissement, même s'il est parfois difficile pour l'association des étudiants d'organiser des activités, alors lorsque l'établissement est mixte, cela doit être encore plus compliqué. L'idée des établissements mixtes est louable, mais concrètement c'est difficile à vivre. L'ECG Ella-Maillart est située à côté, les élèves ont aussi des cours à Calvin, un certain lien se crée et cela apporte quelque chose.

Une commissaire demande à M. Youssef s'il y a des activités communes avec les autres filières.

M. Youssef répond par la négative, même pas en éducation physique.

La même commissaire demande s'il le regrette.

M. Youssef répond qu'il serait sûrement intéressant d'interagir, mais actuellement il constate que c'est comme s'il n'y avait pas de mixité, qu'il y a seulement une interaction en cours de français en 1^{re} année lors d'une activité théâtrale.

Une commissaire pense que le problème soulevé relève de la logistique et elle aimerait savoir si M. Youssef l'attribue à un problème organisationnel ou à cette mixité. En deuxième lieu, sachant qu'il n'y a pas d'activités communes à part une fois, elle aimerait savoir s'il verrait d'autres activités à

développer. Elle demande à M^{me} Dene si les collégiens étudiant dans un collège non mixte seraient demandeurs de ce type d'activités et sous quelle forme, ou si cela n'a pas lieu d'être.

M. Youssef n'est pas disposé à répondre, car il ne sait pas comment fonctionne le corps enseignant. Il sait juste que cela a posé un problème pour certains cours et que c'était compliqué de suivre le programme sans que l'un des enseignants doive changer de classe et avoir un remplaçant. Concernant la deuxième question, il pense que ce serait bien en éducation physique ou lors d'activités extrascolaires, mais il ne pense pas que cela influencerait le quotidien.

M^{me} Dene estime que, dans le cadre des études, il n'est pas certain qu'il y ait cet intérêt au sein du collège, car les élèves rencontrent pas mal de gens à l'extérieur du cadre scolaire. Elle ne voit pas tellement les intérêts communs entre l'ECG et le collège.

Un commissaire a quitté le collège il n'y a pas longtemps et a demandé autour de lui ce que ses amis pensaient de cette question, et il s'avère qu'ils n'ont pas rencontré de problèmes majeurs. Il aimerait avoir d'autres témoignages que ceux des auditionnés de ce soir.

M. Youssef a beaucoup parlé avec un élève à André-Chavanne où il y avait une bonne interaction entre l'école de commerce et le collège. Cependant demeurent les problèmes de la surcharge de travail des enseignants, car un professeur de comptabilité ou de droit fait des allées et venues entre les filières et cela lui prend du temps. Il est difficile de passer un examen aux dates prévues à cause de cette surcharge de travail car l'autre filière a un autre programme de cours. Il n'a pas vraiment compris le but de ces filières mixtes...

M^{me} Paola Marchesini, secrétaire générale, DIP, répond en disant que le but premier de la mixité n'est pas forcément de créer une dynamique de collaboration entre les élèves, même si c'est une richesse pour tous et cet objectif est recherché au sein de tout établissement. La première raison est fonctionnelle. Souvent, les élèves commencent dans une filière et en changent l'année suivante, notamment du collège vers les autres filières. La gestion d'une école mixte permet une meilleure organisation de la charge des enseignants qui enseignent dans deux filières différentes sans devoir voltiger sur plusieurs lieux. Cela permet de remplir au mieux les bâtiments scolaires. Ce sont donc davantage des raisons organisationnelles qui sont à l'origine de la mixité. La collaboration entre élèves et filières est ensuite soutenue à l'interne par des projets spécifiques.

Un commissaire parle du passage entre les différentes filières (30% en 1^{re} année) et demande aux étudiants auditionnés ce qu'ils pensent du fait que beaucoup d'étudiants quittent leur filière, et si c'est bien, au niveau relationnel et de la connaissance du bâtiment, de rester dans le même établissement et si c'est un plus.

M. Youssef a effectué auparavant un AFP d'employé de bureau. Il n'y avait cette possibilité d'études qu'à l'école Aimée-Stitelmann. Ensuite, pour son CFC en cours, il pense qu'il aurait été intéressant de découvrir une nouvelle école.

M^{me} Dene pense qu'il y a des exceptions, et des différences notables entre l'ECG et le collège. Le changement d'établissement consécutif au changement de filière n'est pas si gênant, selon elle. Elle est amie avec des élèves de l'ECG dans d'autres activités, mais vis-à-vis de ses études elle est contente de côtoyer des gens qui font les mêmes études qu'elle.

Une commissaire réagit sur le fait qu'un commissaire a consulté d'autres étudiants disant qu'il n'y avait pas de problèmes. Elle estime qu'il y a une différence entre « pas de problèmes » et l'éventuelle « valeur ajoutée ». Elle aimerait des précisions sur la question de la surcharge des enseignants.

M. Youssef relaie un constat de simple étudiant et selon ce que disent les enseignants.

Un commissaire résume les propos des auditionnés en disant que M^{me} Dene se sent bien dans un collège « pur » et que M. Youssef dit que c'est une expérience moyenne que d'être dans un établissement mixte. Il aimerait savoir, si on n'avait pas posé cette question avec cette motion, s'il serait anxieux d'aller à l'école, si cela le générerait vraiment d'avoir deux filières dans le même bâtiment.

M^{me} Dene répond qu'elle n'est pas dans un établissement mixte, mais que selon les témoignages d'amis ailleurs, l'ambiance de leur établissement est un peu défavorisée, mais qu'elle-même n'a pas de point de vue clair à ce sujet.

M. Youssef dit que la plupart de ses camarades n'ont pas compris que c'était un établissement mixte. Le problème majeur, selon lui, est qu'ils n'arrivent pas à suivre le programme de manière constante.

Audition de M^{mes} Nathalie Gajic et Dorothée Schulte et de M. Gabriel Gli, membres de la FAPPO

M^{me} Gajic fait partie d'un comité de 12 personnes d'un établissement mixte (école de commerce – collège) qui fonctionne très bien au niveau de la

colocation. Le directeur fait participer cette association au processus de nomination des enseignants. Tout se passe bien, c'est très enrichissant pour les élèves. Le centre de documentation, par exemple, est beaucoup plus riche grâce à l'école de commerce, car il y a plus de brochures économiques et scientifiques, l'établissement comporte des salles informatiques avec des beamers, ce n'est pas la même qualité de matériel que dans d'autres collèges « purs », et tous les élèves ont une licence Word... Le bâtiment comporte une grande aula qui est régulièrement utilisée pour des activités culturelles complètement mixtes (hors pandémie en tout cas). C'est très enrichissant pour les élèves. Mais ils n'ont pas de cours en commun par contre, mais tout ceci contribue à ouvrir leurs champs et il y a plus de possibilités. Les élèves de commerce ont accès aux salles de sciences, ce qui ne serait pas le cas dans une école de commerce pure. Il faut consulter les enseignants qui ont l'air contents.

M. Gigli répond qu'il n'a pas fait de sondage préalable. La question n'a jamais été discutée et il n'a pas eu d'échos de parents, ni d'élèves, ni de sa fille. La motion comporte des points qui l'ont interpellé. Il compte envoyer un message aux parents par courriel, afin d'obtenir davantage d'avis pour se positionner. Certains points relevés concerneraient les directeurs d'établissement.

La présidente dit que le but est d'entendre les auditionnés sur les invites du texte qui demandent au Conseil d'Etat de ne plus créer d'établissements à filières mixtes et que les réponses aux questions posées se trouvent dans l'exposé des motifs. M. Gigli peut ainsi prendre contact avec les signataires de cette motion pour avoir des compléments d'information.

M^{me} Schulte parle au nom d'Emilie-Gourd. Elle pense que l'idée de mixité est bonne. Mais le but que les élèves se mélangent n'est pas atteint. Plus c'est grand, plus ils restent avec leurs semblables. Elle relève même une certaine hostilité entre les différentes filières... Plus l'établissement est hétérogène, plus il y a du travail administratif et des surcharges pour les enseignants qui ont plusieurs programmes à préparer. Il est difficile de garder une culture propre à chaque filière et celle du collège se perd un peu. Elle ne voit pas d'effet positif. Certains font tout pour être dans un collège « pur ».

Une commissaire pose une question à M^{me} Gajic concernant sa définition de la mixité. Elle dit que les élèves sont séparés, mais qu'il y a des interactions entre eux. Elle aimerait savoir si c'est une mixité semblable à celle de locataires dans un même immeuble, ou bien s'il s'agit d'un projet pédagogique.

M^{me} Gajic répond qu'effectivement les élèves ne se mélangent pas. Il y a même des sortes de « castes » qui se créent, entre les filières bilingues, les « matus » et les élèves de l'école de commerce. C'est la même chose qu'au CO avec les regroupements. Ils n'ont pas l'occasion de se mélanger, sauf peut-être dans des cours à option. Les enseignants essaient d'organiser des projets pédagogiques.

Une commissaire a l'impression que les trois représentants de ces associations de parents se rejoignent sur le fait que les filières restent entre elles et elle aimerait savoir s'ils partagent tous le constat que la mixité doit beaucoup à la direction ou à la volonté pédagogique de l'établissement.

M. Gigli n'a simplement pas de retours, car ces questions n'ont pas été évoquées avec la direction. Les équipes de direction ont un grand nombre de tâches à accomplir. Il parlera avec son directeur. Il relève la question évidente de la culture et d'une tradition dans un établissement. A de Staël, le directeur évoquait une culture essentiellement gymnasiale et il le disait clairement.

La même commissaire dit qu'elle a l'impression que cela tient avant tout aux directions d'établissements.

Pour M^{me} Schulte, il s'agit d'un problème de grandeur d'établissement. C'est plus compliqué à gérer. Cela dépend en outre sûrement de la direction.

Un commissaire est rassuré par ces témoignages, en particulier par celui de M^{me} Gajic, car il pense qu'offrir des cours à option et mettre des infrastructures, et créer des projets pédagogiques, c'est très positif. Cela développe beaucoup de compétences. Il est étonné par l'évocation de la surcharge des professeurs par les motionnaires qui, par ailleurs, veulent faire augmenter leurs heures. En dehors de cette mixité, d'autres mesures sont à prendre dans les établissements pour réduire les inégalités sociales et scolaires pour contribuer à façonner des jeunes générations plus ouvertes sur la coopération.

M^{me} Gajic dit que ce n'est pas aux associations de parents de refaire le monde.

Le même commissaire demande aux associations de parents d'élèves, avec leur expérience, de voir comment augmenter l'esprit critique des élèves, car dans certains cas ils s'évitent, alors que la mixité sociale existe, même si on ne la veut pas.

M. Gajic dit que cette mixité sociale prend du temps. Il y a des mentalités très élitistes. Il faut inciter ces jeunes à élargir des opportunités de mixité.

Un commissaire pose une question à M^{me} Schulte qui évoquait une culture ECG et une culture collège. Comme si d'un côté se trouvait l'élite et

de l'autre des gens qui n'ont pas les mêmes possibilités d'avenir. Ce sont des stéréotypes. Revenant sur les propos de M^{me} Gajic disant que les parents d'élèves préfèrent envoyer leurs enfants dans un établissement plutôt que dans un autre, cela montre que les mentalités sont à changer. La motion vise à ne pas créer de nouvelles écoles à filières mixtes, donc cela va contribuer à augmenter les stéréotypes.

M^{me} Schulte répond qu'Emilie-Gourd est vraiment scindée en trois, entre les filières gymnasiales, les élèves de l'école de commerce et les apprentis. Les apprentis ne sont pas là tout le temps. Il n'y a pas de mélanges ni de cohésion.

M^{me} Gajic dit que les parents ont besoin d'être rassurés sur un aspect qu'ils connaissent peu ou mal. Il y a un travail de communication à faire, aussi.

Discussion entre les commissaires

Une commissaire pense que la valeur ajoutée de ce débat doit être la potentialité que peuvent avoir ces étudiants de s'épanouir dans leur filière. La mixité est évidemment une richesse. La jeunesse se mélange tout le temps dans les activités sportives, culturelles, au sein du logement... En l'occurrence, on se tient beaucoup à des questions logistiques et éducationnelles. La mixité est partout dans la société.

Une commissaire dit que le fait d'entendre que des parents disent que les enfants se trouvent dans des « castes » l'interpelle. Les dynamiques d'établissements s'en tiennent beaucoup à la volonté des directeurs et des enseignants.

La première signataire dit qu'elle a essayé de ne pas tomber dans le piège des « castes » dans la motion. Elle regrette qu'on parle d'organisation dans les débats. Clairement, l'impact sur le terrain est très fort. Il n'y a pas de synergies pédagogiques dans les écoles mixtes. Si toutes les écoles deviennent mixtes, il faut un projet pédagogique.

Un commissaire a entendu une variété de points de vue intéressants. Il est perplexe quant aux réponses des jeunes. La deuxième partie des auditions était, selon lui, plus éclairante. L'organisation d'un établissement peut avoir un impact positif, et cela dépend effectivement des directeurs d'établissement et de leur engagement. En tant que socialiste, il estime qu'il faut mettre au centre la lutte contre les inégalités sociales. Les établissements mixtes sont une manière d'y parvenir. La volonté du PLR d'augmenter les ressources sans tenir compte de la mixité n'est pas cohérente, selon lui.

Une commissaire pense que c'est très enrichissant d'avoir entendu des témoignages d'utilisateurs directement concernés, car il y a un fossé entre ce qu'on imagine et ce qui se passe réellement sur le terrain. Selon elle, l'étudiante du collège Calvin a démontré à quel point l'aspect identitaire d'un établissement est important. Quant à la mixité sociale qui a été abordée, elle estime qu'on mélange tout car on parle avant tout ici de mixité de filières ! Au collège, il y a bien diverses catégories sociales. Elle veut encourager la commission à continuer de travailler sur cette motion. Il faut éviter de justifier la mixité seulement d'un point de vue logistique, car c'est triste.

Une commissaire revient sur les auditions et n'a pas été entièrement satisfaite, car elle estime ne pas avoir vraiment eu la position du Parlement des jeunes ni de la FAPPO, mais plutôt de chaque personne auditionnée. Elle trouve cela regrettable. Elle regrette aussi qu'il n'y ait pas eu de concertation auprès des membres de ces associations. Elle estime par ailleurs qu'il faut faire attention à certains témoignages relevant que certains enseignants seraient débordés, car ils viennent souvent de la part d'élèves qui peuvent projeter des idées reçues sur les enseignants et colporter des rumeurs, etc. En écoutant les enseignants concernés, le fait qu'ils soient débordés ou pas du fait de leur poste dans un établissement mixte pourrait être confirmé ou pas.

Un commissaire socialiste rappelle à une commissaire PLR que les établissements délivrent une maturité gymnasiale ou un CFC, et qu'il ne s'agit pas de les mélanger. Les élèves se rencontrent à des moments particuliers. Les enseignants ont le taux le plus bas d'absentéisme de l'Etat. Personnellement, il aurait préféré être dans un établissement mixte plutôt que dans un établissement plein d'amiante et sans chauffage l'hiver. Il pense que la motion va péjorer certains établissements et cela l'inquiète.

Un commissaire précise qu'il ne conteste pas les auditions d'élèves, mais qu'il faisait un commentaire sur leurs interventions. Il a des doutes quant à leur représentativité. Il partage tout à fait l'analyse d'un commissaire socialiste et d'une commissaire Verte. Les injustices scolaires sont les reflets des injustices sociales. Les établissements à filières mixtes sont un moyen parmi d'autres de contribuer à corriger ces aspects.

Une commissaire pense que n'importe quel groupe auditionné ne peut pas dire qu'il y a une réponse stricte et définitive. Les jeunes ont donné une partie de leur réalité. On respecte leurs propos subjectifs.

La présidente demande à la commission si elle est d'accord de procéder encore à l'audition des associations d'enseignants. Cette dernière est acceptée à l'unanimité.

Séance du 12 mai 2021

Audition de M. Charles Beer, ancien conseiller d'Etat chargé du DIP

M. Beer évoque cette motion comme sujet qui touche à des éléments utilitaires comme l'emploi des bâtiments. Il y a aussi des questions d'ordre pédagogique, de la fluidité et de la qualité de l'enseignement. D'une façon générale, il faut trouver les bâtiments adéquats pour ce faire, en fonction des évolutions démographiques et de la loi FO 18. Quand il est arrivé au DIP, en 2003, il y avait un certain nombre de bâtiments organisés entre les filières collège et école de commerce, avec beaucoup d'éléments autour d'une réflexion pédagogique qui était mise en avant et que beaucoup de directeurs soutenaient. Une grande réforme de l'enseignement du postobligatoire a eu lieu, orientée vers la refonte de la formation professionnelle, dont une réforme en profondeur des écoles de commerce. L'école de commerce est devenue un pôle à plein temps de la formation professionnelle sous l'angle commercial. Les questions de la mixité au sens de la mixité au niveau pédagogique perdaient de leur substance. Il y avait une grande pression sur les effectifs et il a donc fallu redéployer des questions de formation sous d'autres types de logiques, dont celle de privilégier les centres de formation professionnelle selon les domaines. L'optique a toujours été différente concernant les formations généralistes comme le collège et l'ECG. L'aspect fonctionnel a toujours été prépondérant : il fallait assurer les locaux. Trouver des locaux pour construire de nouveaux établissements n'est pas simple. La pression ne diminue pas, encore aujourd'hui. Revoir la mixité se défend, mais avoir des élèves de différents secteurs peut être enrichissant, notamment sous l'angle pédagogique. La première responsabilité de l'Etat est de trouver des locaux pour que chacun puisse avoir la possibilité de venir se former et de suivre ses options dans un seul et même espace. La multiplication des options pose la question des effectifs. Quand on considère une égalité de traitement avec des apprentis qui ne peuvent suivre une formation que sur un seul site, le fait de se déplacer pour les collégiens n'est dès lors pas dramatique. On ne peut pas éviter d'avoir une mixité de filières, mais il faut prévoir des projets pédagogiques qui permettent de tenir ces formations généralistes. C'est un autre travail qu'avec une filière unique. M. Beer reste attaché à l'idée de la nécessité de la mixité, mais plutôt entre collège et ECG qu'entre collège et école de commerce ou entre ECG et école de commerce.

Questions des commissaires

La première signataire de la motion demande s'il est envisageable, pour éviter la mixité, de ressembler aussi les collégiens selon leurs options comme

le sont les apprentis d'une filière professionnelle dispensée à un seul endroit du canton, comme l'a souligné M. Beer.

M. Beer répond qu'il y a une tradition de proximité pour le collège à Genève et qu'il est déstabilisant pour les élèves de devoir parcourir un long trajet pour se rendre en cours. A titre personnel, il pense que quelqu'un de motivé à suivre telle option enseignée à un seul endroit sera prêt à accepter de se déplacer plus loin. La pureté des filières n'est pas un objectif en soi sur les traditions historiques du canton. Certaines formations professionnelles obligent des apprentis à se lever à 05h30 du matin pour être sur leur lieu de formation à 07h30.

La même commissaire demande ce qu'il faudrait imaginer comme projets pédagogiques qui feraient sens pour deux filières dans un même bâtiment.

M. Beer donne l'exemple de la citoyenneté qui est le grand défi de l'avenir des jeunes. Il insiste sur le fait que la vie d'un bâtiment ne se résume pas à l'enseignement qui y est dispensé dans telle ou telle filière, mais qu'elle comprend aussi des initiatives et des projets de solidarité, par exemple.

Un commissaire relève les progrès effectués en matière de mixité, tant du point de vue de l'enseignement, que de CO22, que de la gestion des bâtiments et de l'organisation géographique. Il évoque la hausse des effectifs qui rendent la tâche compliquée au DIP et aimerait savoir si c'était déjà le cas du temps où M. Beer dirigeait le DIP. Deuxièmement, il aimerait savoir ce que l'école publique peut proposer avec ses moyens pour rattraper le retard lié à cette crise sanitaire.

M. Beer répond que la question des effectifs était déjà un problème à son époque et qu'il doit y en avoir des traces dans les anciens PV de cette commission. Il s'agit donc d'un sujet récurrent. Il y a énormément de réorientations, de toute manière. Pour un certain nombre d'élèves, il est difficile de trouver une orientation qui les mène à une certification et à une vie professionnelle. Il y a effectivement un problème d'inégalités socio-économiques et familiales (concernant les conditions de vie familiale). Concernant la question de la technologie, plus on renvoie les élèves à une situation qui est celle de leur logement et de leurs conditions d'études, plus on augmente la question des inégalités. Le Conseil d'Etat et le DIP en particulier ont mis en avant au maximum les possibilités de faire venir les élèves en cours tout en suivant les plans sanitaires. La technologie c'est bien ; en même temps, vu les conditions de logement inégalitaires de certains élèves, il y a de réelles inégalités pour étudier dans des conditions correctes. Le gros enjeu reste la sécurisation des bâtiments pour donner cette priorité au présentiel, mais on ne peut pas tourner le dos à une ligne pédagogique

minimale. Dans l'ensemble des cantons suisses et dans les autres démocraties européennes, les gouvernements ont essayé de faire le maximum pour que les élèves puissent continuer à fréquenter l'école, c'était un enjeu majeur de cette crise.

Le même commissaire évoque les marges de manœuvre budgétaires liées à ces augmentations d'effectifs, sachant que beaucoup d'enseignants veulent travailler avec moins d'élèves, et il aimerait savoir comment M. Beer envisage d'augmenter la place dans les bâtiments sans trop péjorer la situation des enseignants qui doivent encadrer les élèves.

M. Beer répond que c'est au parlement de trouver des solutions, en étant pragmatique. Il y a des objectifs pédagogiques, mais le reste est une affaire de majorité politique. Les choses n'ont pas beaucoup changé actuellement. Concernant la crise covid, la formation professionnelle est en difficulté et la situation sanitaire n'a pas aidé. Les élèves ne sont pas suffisamment orientés, ils ne sont pas au clair sur leurs perspectives et leurs objectifs. Le processus d'orientation et notamment la proximité entre les filières professionnelles et le CO, sachant que la promotion de l'apprentissage est centrale dans l'orientation. Il y a des moyens, mais il s'agit de trouver la manière d'organiser cette orientation, et on ne peut pas assurer effectivement des perspectives à des élèves relativement peu orientés.

Une commissaire dit ne pas avoir perçu de vraie mixité pédagogique chez des élèves concernés par cette mixité scolaire qui disent de pas bénéficier de cette mixité sociale, car les filières restent le plus souvent entre elles. Elle demande si la réussite de la mixité dépend de l'organisation même d'un établissement, reprenant ce que M. Beer disait, à savoir que la vie d'un bâtiment ne relève pas que de l'enseignement. Elle demande donc comment améliorer la mixité pour effectivement permettre cette mixité sociale et mettre en route un dynamisme bénéfique pour tous les élèves.

M. Beer estime que c'est une question à porter par le corps enseignant et par les équipes de doyennes et doyens. Si on pense qu'il y a une importance à favoriser des activités mixtes, cela a tout son sens. Quand les enseignants y croient, cela marche, sinon cela ne marche pas. Si on regarde le rapport PISA, on constate le triomphe finlandais et sud-coréen. Tout sépare ces systèmes scolaires qui ne se fondent ni sur les notes, ni sur la mixité, mais sur la confiance de la société (enseignants et parents) dans le système. L'adhésion de tous autour d'un établissement qui veut mettre en avant un certain nombre d'initiatives fera en sorte que cela fonctionne, sinon demeurera une cohabitation.

La première signataire de la motion porte et incarne cette motion, car elle a le sentiment que la mixité entraîne un double travail pour la direction qui gère deux filières, ce qui l'empêche d'aller davantage sur le terrain. Elle demande comment améliorer cet état de fait.

M. Beer n'est pas sûr que ces directeurs passent moins de temps sur le terrain. Le processus d'allocations des moyens pourrait davantage mettre en avant l'adhésion à des projets, mais cela demande un autre travail à mettre en place, une autre manière de fonctionner.

La même commissaire précise qu'elle pensait plutôt aux directions, mais rejoint M. Beer sur les considérations concernant les enseignants.

M. Beer relève le fait que la question des directions est un point sensible. Il y a toujours eu une forme de grande sensibilité au niveau des directions du collège de Genève. Il y a eu un certain nombre d'évolutions, des tensions, parce que le directeur, du point de vue statutaire, est le seul membre du PAT à travailler seul, les autres membres de la direction étant des enseignants qui acceptent des décharges pour être doyens. Structurellement, il existe trois problèmes : le premier est d'accepter que le collège de Genève n'est pas une sorte d'île à l'intérieur d'une terre, deuxièmement, il faut considérer que la fonction de directeur est stratégique et d'importance car il garde l'avenir des jeunes dans la République et il a besoin d'avoir plus de possibilités d'échapper à la solitude de la fonction. Les directeurs sont trop isolés, à son avis. Troisièmement, la fonction de directeur est en train d'évoluer, comme dans d'autres secteurs de la société.

Un commissaire aimerait savoir si M. Beer est favorable à cette motion.

M. Beer répond qu'il ne s'exprime plus en termes politiques, mais qu'il met en avant les besoins de trouver de la place dans les bâtiments d'une part, et de favoriser la mixité sociale d'autre part. La motion amène des éléments pour le Conseil d'Etat et soulève certains enjeux et de vrais soucis relevant davantage des RH.

M^{me} Emery-Torracinta revient sur l'origine de la mixité. A la base, il n'y avait pas du tout de projet pédagogique et cela concernait l'école de commerce. La filière commerciale était située à Saint-Jean avec à la fois une filière plein temps préparant au diplôme de commerce et à la maturité commerciale, ainsi qu'une filière duale menant au CFC. A l'ouverture de Malagnou, on en est resté au même principe, les deux accueillant les deux filières commerciales. Ensuite, au milieu des années 1990, avec la suppression de la maturité commerciale (reconnue uniquement sur le plan cantonal) et son remplacement par la une maturité socio-économique

reconnue sur le plan fédéral, les anciennes écoles de commerce sont devenues des écoles mixtes, à la fois « collège » et « école de commerce ».

Audition de M^{me} Véronique Kistler, directrice de l'ECCG Aimée-Stitelmann, et de M. Dominique Dousse, directeur du collège et école de commerce Emilie-Gourd

M^{me} Kistler dirige une école mixte avec deux filières : ECG et école de commerce. Il s'agit d'une mixité créée il y a environ cinq ans pour des raisons de gestion de bâtiments. Cela se passe très bien. Aucune difficulté n'est relevée au niveau du corps enseignant. La mise en place s'est effectuée tranquillement et est encore en train de se construire de manière positive. En tant que directrice, cette mixité est une richesse au niveau des échanges, de la connaissance des filières et des élèves. La motion relève la question de la tradition. A Aimée-Stitelmann, elle se construit et n'est pas liée à des filières de formation, mais à des établissements et à des dynamiques de manière sereine.

M. Dousse dirige un établissement regroupant le collège et l'école de commerce. La mixité date de la création de la filière gymnasiale pour les écoles de commerce à la fin des années 1990. Elle est bien intégrée et positive. Les enseignants enseignent en filières gymnasiale et duale. Il a vécu lui-même l'expérience en tant qu'enseignant à Nicolas-Bouvier (qui a vu la fin de la mixité au début des années 2010). Suivant la dynamique créée, c'est une richesse pour le corps enseignant qui rejaillit sur les élèves. Les enseignants sont confrontés à deux types de mondes.

Questions des commissaires

Une commissaire résume les propos de M^{me} Kistler, évoquant la richesse de la mixité pour les élèves, le dynamisme, le climat favorable et elle aimerait savoir si elle peut en dire davantage concernant la mise en œuvre et les véritables interactions engendrées par la mixité dans son établissement.

M^{me} Kistler confirme qu'il ne s'agit effectivement pas que du « climat » du bâtiment. Quand la discipline le permet, les enseignants interviennent dans les deux filières et l'apprécient. Pour les élèves, il y a une mixité sociale et de formation pour créer des synergies à l'interne et, lorsqu'il y a des problèmes d'orientation, cela s'effectue de manière plus souple. On peut aussi créer des événements pédagogiques, des projets d'école, et avoir une vision plus large des compétences et des métiers. C'est précieux pour les élèves.

Cette même commissaire aimerait savoir si M^{me} Kistler a le sentiment que les élèves se mélangent volontiers ou s'ils restent dans leur filière.

M^{me} Kistler répond qu'il y a une tendance à rester entre eux en fonction de l'organisation des horaires. C'est le travail des enseignants et de la direction de créer des synergies. En cinq ans, on voit que les élèves se mélangent mieux. Créer des événements ou monter des projets permet aux élèves de se mélanger de plus en plus.

La même commissaire demande si la mixité de filières devrait être systématique.

M^{me} Kistler dit qu'il est difficile de répondre, mais qu'il demeure intéressant de mélanger les différentes formations et d'avoir des profils différents dans un même bâtiment.

Une commissaire évoque la culture d'établissement et le fait de créer des synergies. Elle aimerait des exemples de ce qui a fonctionné et de ce qui a moins fonctionné.

M. Dousse répond qu'il n'est directeur que depuis un an et qu'avec la crise covid, c'est dur de mener à bien des projets. Il cite un projet du groupe des féministes du secondaire au sujet des protections périodiques. Il mentionne par ailleurs le fait qu'il est difficile de réunir les filières en vue d'un projet commun, puisque les élèves qui étudient en dual ne sont présents sur site qu'un jour ou un jour et demi par semaine alors que les élèves en filière gymnasiale sont là toute la semaine.

M^{me} Kistler donne l'exemple d'un jardin en permaculture géré par des élèves et des enseignants. La question s'est posée de fêter les 10 ans du bâtiment, mais il est rapidement apparu aux enseignants et aux élèves qu'il aurait été dur de fêter un bâtiment qui n'existe plus, donc cela s'est transformé en fête de l'engagement sur deux jours, événement à la fois pédagogique et festif qui aurait dû avoir lieu le 10 mai, mais cela a dû être annulé. A la place a été mis sur pied un « Jerusalem challenge » covid compatible ! Le résultat est en cours de montage, il sera à usage interne et pas diffusé sur les réseaux sociaux. Des campagnes pour le don du sang ont aussi lieu.

Un commissaire revient sur la situation des enseignants qui ne peuvent pas bien couvrir le champ de la matière sur une année, ce qui implique donc un retard sur le programme. Il aimerait savoir si c'est quelque chose que M. Dousse et M^{me} Kistler auraient constaté dans leur établissement.

M^{me} Kistler n'a pas entendu parler d'un enseignant qui ne pourrait pas boucler son programme à cause de la mixité. Les enseignants apprécient plutôt cette diversité, car elle leur permet de jongler entre différents programmes.

Ce même commissaire évoque le fait que 30% des élèves inscrits au collège en 1^{re} année bifurquent en fin d'année et se tournent vers une autre filière. Il aimerait savoir si le fait de pouvoir rester dans le même bâtiment les rassure.

M. Dousse répond que ce qui change ce sont les méthodes pédagogiques d'une filière à l'autre. Concernant le passage d'une filière à l'autre, organisationnellement, il n'y a pas de cas à Emilie-Gourd (collège – école de commerce), car les jeunes qui débutent en dual ont en général 19 ans en moyenne, donc ils reviennent après quelques années dans d'autres domaines et ne retrouvent pas leurs amis de l'époque. C'est peut-être quelque chose de plus remarquable à Chavanne ou à Stitelmann, dans les filières collège – ECG.

Un commissaire revient sur la question des projets communs entre deux filières et demande si et comment ils pourraient être étendus aux autres écoles, comme les collectes de sang, ou un partage des activités entre écoles.

M^{me} Kistler dit que les campagnes de don du sang se font dans différents établissements (les élèves doivent être âgés de 18 ans révolus) avec la collaboration des HUG. Les élèves en AFP gèrent la logistique à Stitelmann, et ce projet a pris une importante part dans cet établissement. Les élèves ont proposé leur aide logistique à d'autres établissements.

Un commissaire relève le défi de cette mixité : on a l'impression que pour que cela marche, il faut une adhésion à tous les niveaux – direction, enseignants, élèves – et que c'est plus difficile dans certains contextes. Il aimerait savoir ce qui pourrait être effectué pour que ces modèles qui marchent si bien dans ces deux établissements soient exportés ou dupliqués ailleurs.

M. Dousse répond qu'il n'y a pas de recette magique. C'est la construction qui a été faite ensemble qui fait la recette du succès. Cela nécessite un accompagnement, un soutien et des convictions chez les membres de la direction.

M^{me} Kistler répond qu'en ayant une culture d'établissement depuis longtemps, l'accompagnement est important, car de tels projets bousculent ce qui a été mis en place et certaines convictions de certains enseignants. Une direction et une partie du corps enseignant acquis à un projet engagent un mouvement.

Une commissaire demande si ces bénéfices se traduisent aussi sur les résultats scolaires, ou si cela demeure un rêve absolu.

M^{me} Kistler répond qu'il n'y a pas d'étude faite dans ce sens. Elle n'a pas le sentiment que les résultats sont meilleurs, mais qu'ils ne sont pas moins

bons non plus. L'ouverture pédagogique des enseignants à s'intéresser à d'autres filières doit rejaillir sur une forme d'ouverture dans un enseignement différent.

La même commissaire mentionne le fait que cinq ans c'est court, et qu'un an avec covid ce n'est rien, et elle aimerait savoir s'il est envisagé un retour sur ce sujet avec les élèves.

M. Dousse répond que des réformes s'annoncent et que des prémices de ce qui a l'air de se dessiner pour le collège émergent. Ce sont des opérations qui vont bousculer les choses au niveau de l'enseignement. Il faudra voir à l'avenir.

M^{me} Kistler répond qu'il n'existe pas encore d'association d'élèves (le projet a été stoppé à cause de la crise covid) mais qu'une consultation aura lieu avec les élèves. Il n'y a en tout cas pas de réticences, pas de bagarres entre filières, tout se passe sereinement.

Discussion entre les commissaires

La présidente relève qu'elle avait demandé à auditionner des directeurs aux avis divergents sur le sujet, mais que les deux auditions d'aujourd'hui vont dans le même sens.

M^{me} Emery-Torracinta réagit en disant que des directeurs en place dans des écoles pour lesquelles ils ont postulé ne peuvent qu'adhérer au projet. Ils peuvent dire les limites et les difficultés rencontrées, mais un directeur d'établissement mixte qui ne serait pas convaincu d'un tel état de fait signifierait qu'il y a un problème. Si certains devaient y être moins favorables, ils dirigeraient sans doute un établissement à une seule filière.

La présidente relance la suggestion de M^{me} Buffet-Desfayes d'auditionner un ancien directeur.

Une commissaire socialiste est réservée quant à l'idée d'auditionner un ancien directeur qui a toujours un droit de réserve par rapport à son ancien poste et elle pense qu'on peut dès lors passer aux prises de position des différents groupes au sujet de cette motion.

La présidente rappelle que le débat ne sera pas clos ce soir car une audition d'enseignants est d'ores et déjà prévue.

Un commissaire socialiste ne pense pas que les fonctionnaires soient contraints de s'exprimer ainsi, mais s'ils dirigent ce genre d'établissement, en effet, c'est parce qu'ils adhèrent à ce concept et à ces valeurs. Il récapitule en disant que les deux jeunes avaient un avis mitigé sur la question tandis que les deux directeurs étaient enthousiastes...

Un autre commissaire socialiste constate en effet qu'il n'y a pas eu de débat contradictoire avec les élèves, que lui-même a discuté avec beaucoup d'élèves en filière mixte et qu'aucun témoignage n'a fait état d'un dysfonctionnement. L'idée d'auditionner un directeur pour et un contre paraissait bancale. Il estime que la motion pourrait être votée ce soir avant d'étudier le PL pour CO22 qui va prendre du temps.

Un commissaire EAG dit que la commission a accepté toutes les auditions et qu'il serait artificiel d'en rajouter encore. Personnellement, il était réticent à auditionner le Parlement des jeunes dont la mission n'est pourtant pas de s'occuper de la formation, mais que les jeunes entendus étaient surtout là en tant qu'élèves. Il pense qu'il faut prévoir le vote dès que possible.

La première signataire PLR revient sur la forme et est d'accord sur le fait qu'il est difficile de trouver des pour et des contre quand on auditionne des fonctionnaires. Les jugements sur les auditions la gênent, quel que soit l'objet de ces dernières. Les volontés de la motion concernent les synergies pédagogiques et sociales qu'on n'est toujours pas arrivés à démontrer avec les auditions, qui ont plutôt soulevé des points organisationnels.

Une commissaire socialiste rappelle qu'elle est intervenue la dernière fois pour dire qu'on ne devait pas juger le contenu des auditions. Elle pose une question concernant l'organisation de la commission et aimerait savoir si cette commission a pour habitude d'aller au bout des auditions avant de voter, alors que dans d'autres commissions on peut annuler des auditions prévues si on voit qu'elles ne sont pas absolument nécessaires.

La présidente répond que rien n'est figé, mais que le choix d'auditionner des enseignants fait du sens dans le débat, car ils sont sur le terrain. Elle a déjà pris des contacts et est donc mal à l'aise d'annuler. Elle veut procéder encore à cette audition avant de voir comment continuer.

Un commissaire PLR informe la commission qu'il y aura des amendements de son groupe à cette motion. Ils seront transmis en avance.

Un commissaire socialiste est d'avis de ne pas trop multiplier les auditions et de finaliser ces travaux la semaine prochaine. Si les amendements sont transmis rapidement, tous les groupes vont les examiner, mais pour l'instant, les positions n'ont pas l'air conciliables.

Séance du 9 juin 2021

Audition de M. Waël Almoman, Union du corps enseignant secondaire genevois

M. Almoman dit que l'Union a été surprise par la motion elle-même, car certains arguments ne sont pas conformes à ce qui est vécu sur le terrain. Les bâtiments mixtes demandent une gestion plus complexe, néanmoins la culture d'établissement n'est pas faible. De bonnes dynamiques sont créées entre élèves, ils perçoivent des nouveautés à travers des cours auxquels ils n'auraient pas eu accès sans la mixité. Il s'agit de se reposer la question de savoir ce qu'est effectivement une filière mixte. La culture d'établissement est davantage liée au directeur, à une certaine liberté pédagogique accordée aux enseignants, et ne se résume pas à une simple question de filière. A ce sujet, il n'y a pas d'opposition claire de la base. Ceux qui sont dans un établissement à filière unique et ceux qui sont dans des filières mixtes sont contents d'y être. Il faut souligner que 30% des enseignants de l'ES II naviguent d'un établissement à l'autre.

Questions des commissaires

La première signataire de la motion pose la question de savoir comment le personnel enseignant et le PAT (personnel administratif et technique) recevraient la décision de se diriger de plus en plus vers des écoles à filières mixtes et comment ils vivraient le fait que cela risque d'être imposé par le DIP à l'avenir.

M. Almoman ne sait pas comment cela serait perçu par les enseignants. Concernant le PAT, il pense que la différence liée à la multiplicité des filières est mise en avant pour signifier l'exploitation des bâtiments. Il y a davantage de dossiers à gérer. Une grande partie de l'école dans laquelle il travaille regrette la mixité perdue.

Un commissaire note ces arguments mais estime qu'une bonne expérience ne peut pas être généralisée et étendue à tous les établissements. Il estime que tous les enseignants aiment ce qu'ils connaissent. Cela augmente certaines difficultés et peut-être les effectifs, alors qu'il y a déjà trop d'élèves.

M. Almoman répond qu'en général les bâtiments à double filière fonctionnent bien. Cela permet de conserver des élèves dans un bâtiment lors des transferts (collège – ECG surtout). La complexité des calendriers est restée la même dans l'école qu'il connaît. Effectivement, c'est subjectif, cela n'est pas un vrai questionnement au sein des enseignants, car c'est plutôt un problème de gestion des bâtiments et chacun travaille dans un univers qui le satisfait.

Ce même commissaire souligne que la motion ne demande pas de revenir en arrière, mais mentionne que quatre établissements concernés par les filières mixtes suffissent et qu'on n'en créera pas de supplémentaires.

M. Almoman se demande comment garantir à l'avenir une offre d'études satisfaisantes pour les jeunes. Il craint les retards pris dans la construction de bâtiments scolaires.

Une commissaire aimerait connaître la différence entre une culture d'établissement et un projet pédagogique d'établissement.

M. Almoman répond que la culture d'établissement, c'est l'identification des élèves et de l'ensemble d'une école à un projet plus large que ce qui est purement pédagogique. Il y a une certaine revendication à avoir vécu la vie de l'école au sens large dans tel cursus, et les cours *ex cathedra* ou certains défis sportifs renforcent cette culture d'établissement menée avec les enseignants.

La même commissaire évoque un sentiment d'appartenance augmenté.

M. Almoman répond par l'affirmative.

Un commissaire aimerait savoir quelle est la position de l'Union par rapport à ces cultures d'établissement, si elle pense que les établissements ont tous les atouts pour pouvoir développer cette culture d'établissement comme dans les pays anglo-saxons par exemple, car c'est un élément important de la motion. Et il aimerait aussi savoir comment on pourrait l'améliorer le cas échéant.

M. Almoman pense qu'à ce stade les établissements ont tout en main pour développer ce sentiment d'appartenance, surtout concernant la filière collège. Dans les autres filières, on va vers une perte d'autonomie didactique et organisationnelle qui tend à diminuer le sentiment d'appartenance, il y a donc moins de possibilités d'aller vers quelque chose où les gens peuvent s'identifier à un projet. Qu'il y ait beaucoup de transferts d'élèves d'un établissement à l'autre nuit à l'appartenance des élèves à leur établissement. Le directeur est central, mais il est très occupé par la gestion administrative et demeure un peu en dehors de la vie scolaire. La stature d'un projet porté par tout un établissement est amoindrie si le directeur n'y prend pas ou peu part.

Une commissaire reprend ce que M. Almoman a mentionné pour être sûre d'avoir bien compris lorsqu'il parlait de ses inquiétudes concernant des questions organisationnelles et demande si c'était bien pour cela qu'on avait créé des filières mixtes en les préférant aux filières uniques.

M. Almoman redit qu'il ne s'agit pas d'un vrai questionnement pour l'Union et qu'il n'y avait pas, en son sein, de positionnement strict. Il leur

semble que le DIP doit pouvoir organiser les bâtiments de manière différente par le fait des choix des élèves qui peuvent ainsi changer de voie de manière plus souple.

La même commissaire aimerait savoir ce que signifie la souplesse évoquée.

M. Almoman répond qu'il est plus facile de gérer deux filières dans un même bâtiment, avec des enseignants qui les connaissent et qui connaissent les élèves. Cela fluidifie le travail administratif.

Discussion entre les commissaires et vote

Le président évoque les amendements PLR qui annulent et remplacent l'invite initiale du texte.

M^{me} Buffet-Desfayes s'exprime au nom du PLR. Elle pense qu'un état des lieux serait bienvenu sur le fonctionnement de ces écoles mixtes et qu'il conviendrait de voir quelles pistes d'amélioration pourraient être mises en place. Concernant l'identité d'établissement, c'est plus compliqué si plusieurs filières se trouvent dans un même bâtiment. L'identité et le projet pédagogique sont plus difficiles à définir. Ceux-ci doivent être remis sur le devant de la scène.

Une commissaire PDC revient sur le projet pédagogique qui nourrit une identité forte et aimerait en savoir plus.

M^{me} Buffet-Desfayes répond qu'un projet pédagogique a pour visée de donner, par une construction récurrente autour d'un projet, une certaine envie et une fierté de s'identifier à ce projet. Elle a l'impression qu'actuellement cela passe au second plan et considère que c'est malheureux. Il convient d'ouvrir des écoles mixtes en faisant en sorte de faciliter les choses.

M^{me} Emery-Torracinta rappelle que la commission a déjà eu l'occasion de discuter la motion dans son ensemble, mais que la motion d'origine, à laquelle elle n'adhère pas, ne comporte pas l'idée de nouvelles filières mixtes. Là, elle ne comprend pas les amendements. Toutes les écoles ont des particularités. Elle ne voit pas pourquoi il serait demandé aux écoles mixtes d'avoir des projets pédagogiques, mais pas aux autres établissements à filière unique. Le département ne soutient pas cette motion et estime que le pouvoir législatif n'a pas à se mêler du côté organisationnel.

Un commissaire socialiste expose la prise de position du PS. Premièrement, concernant la situation des élèves, le passage d'une filière à l'autre et la mixité des bâtiments permettent de rester avec son groupe d'amis, cela participe au bien-être des élèves et c'est une priorité du PS. Dans

son entourage, il connaît beaucoup d'amis qui sont contents dans ces filières mixtes. D'autre part, la mixité permet des échanges, de tirer une richesse de ce mélange. Concernant l'organisation, la mixité permet d'absorber les chocs démographiques, c'est une manière efficace de réguler l'espace. Les enseignants auditionnés disent que la situation est bonne, qu'ils construisent une culture d'établissement, que les compétences diverses sont valorisées. Le taux d'absentéisme des enseignants est le plus bas à l'Etat, donc les enseignants sont contents de se rendre au travail. Si la motion est votée, cela donnera un mauvais message aux enseignants actuels et aux élèves, ainsi qu'aux parents qui sont actuellement dans la situation d'un établissement mixte. Il mentionne le « double discours » du PLR qui se dit à la fois contre l'augmentation du travail administratif des enseignants et qui, par la suite, estime que ces derniers ont trop de travail en enseignant dans deux filières. Il considère qu'il faut plutôt écouter les enseignants. Concernant les amendements proposés, il demande aussi pourquoi un projet pédagogique ne serait envisagé que pour les écoles mixtes. L'identité d'établissement se construit à long terme. Pour toutes ces raisons, le PS refuse les amendements et la proposition de motion.

Une commissaire PDC aimerait connaître la différence entre un projet pédagogique et un projet de culture d'établissement.

M^{me} Buffet-Desfayes répond que la culture d'établissement se construit par des projets. Il y a toujours de la pédagogie dans ce qui se fait dans une école. Elle constate que cette motion provoque beaucoup d'émotion et, alors que la création d'établissements à filières mixtes ciblait d'abord des synergies pédagogiques et sociales, elle sert actuellement à canaliser le flux des élèves, à gérer des bâtiments, et que donc c'est désormais uniquement une visée organisationnelle qui guide l'ouverture des écoles à filières mixtes, comme l'a rappelé la conseillère d'Etat. La surcharge administrative due à cette addition des filières à court, moyen ou long terme est désolante pour tout ce qui pourrait être fait au niveau pédagogique. On se rend compte qu'on est dans quelque chose de plus en plus administratif, mais il convient de rappeler que l'école est là pour faire de la pédagogie et pas que de l'organisationnel. Le sujet est d'ailleurs très politique et pas seulement organisationnel. D'un autre côté, et de manière paradoxale, le parti de la magistrature évoque la mixité sociale, le bien-être des élèves pour refuser cette motion. Elle se demande donc si on va régler tous les problèmes de la société avec les filières mixtes. Les questions des élèves, de la pédagogie et des transferts n'ont pas été traitées et on a des progrès à faire dans le fonctionnement des écoles à filières mixtes. Elle précise que les amendements sont censés améliorer la motion et qu'ils ne portent donc que sur les écoles à filières mixtes. Elle

relève enfin qu'il serait effectivement bon de demander un projet pédagogique à tous les établissements.

Une commissaire socialiste dit qu'elle ne ressent pas d'émotion particulière dans la prise de position du PS.

Un commissaire MCG dit qu'il accepte le premier amendement, mais qu'il refuse le second. Il votera la proposition de motion si elle est amendée en ce sens.

Le président met aux voix le premier amendement de M^mc Buffet-Desfayes qui annule et remplace l'invite initiale :

– **à présenter un rapport sur les écoles mixtes qui fera l'état des lieux des projets pédagogiques, des possibles difficultés rencontrées par le personnel et les élèves ainsi que des pistes d'amélioration**

Oui : 9 (4 PLR, 2 PDC, 2 MCG, 1 UDC)

Non : 6 (3 S, 1 EAG, 2 Ve)

Abstentions : –

L'amendement est accepté.

M^mc Buffet-Desfayes retire le second amendement.

Un commissaire PDC relève que le titre de la motion ne correspond pas au premier amendement ainsi voté et aimerait savoir si M^mc Buffet-Desfayes envisage de changer le titre de la motion.

Un commissaire PLR propose de modifier le titre de la motion ainsi :
« **Avenir des écoles à filières mixtes dans l'enseignement secondaire II** »

Le président met aux voix le nouveau titre proposé pour cette motion :

Oui : 8 (4 PLR, 2 MCG, 1 EAG, 1 UDC)

Non : 7 (3 S, 2 PDC, 2 Ve)

Abstentions : –

Le nouveau titre de la motion est accepté.

Le président met aux voix l'ensemble de la proposition de motion ainsi amendée avec son nouveau titre :

Oui : 9 (4 PLR, 2 PDC, 2 MCG, 1 UDC)

Non : 6 (3 S, 1 EAG, 2 Ve)

Abstentions : –

La M 2724, telle qu'amendée, est acceptée avec son nouveau titre.

Proposition de motion (2724-A)

Avenir des écoles à filières mixtes dans l'enseignement secondaire II

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que la transformation des établissements scolaires en établissements abritant plusieurs filières nécessite beaucoup d'efforts de la part du corps enseignant, du personnel administratif et technique et des directions desdits établissements ;
- que la transformation des établissements scolaires en établissements abritant plusieurs filières engendre inévitablement des inégalités entre les établissements scolaires ;
- que la transformation des établissements scolaires en établissements abritant plusieurs filières diminue le temps à disposition du corps enseignant pour travailler à l'amélioration constante de cours ciblés sur une seule filière et sur un nombre limité de cours ;
- que la transformation des établissements scolaires en établissements abritant plusieurs filières diminue la faisabilité de projets pédagogiques englobant tous les élèves d'un établissement ;
- qu'il est plus difficile de définir et de maintenir une culture et une tradition dans les établissements qui abritent plusieurs filières que dans les établissements qui n'en ont qu'une ;
- que les informations, de par leur quantité et leur diversité, sont plus difficiles, dans ce cadre, à faire passer aux parents et aux élèves ;
- que les systèmes informatiques, les centres de documentation et les bureaux de gestion doivent répondre aux besoins de plusieurs filières en même temps et que cela engendre des coûts humains et financiers lourds et de nombreuses complications ;
- que le personnel administratif et technique, enseignant et de direction doit sans cesse répondre aux exigences de deux filières au lieu d'une seule ;
- que l'ouverture d'options complémentaires et spécifiques n'est pas garantie en raison d'un possible manque de masse critique ;
- que, dans chaque filière, le nombre des options offertes aux élèves est moindre que dans une école sans mixité des filières et que les élèves

peuvent alors être contraints de changer d'établissement pour faire ce qu'ils souhaitent ;

- que les équipes de direction des écoles à filières mixtes sont soumises à une grande pression et que les tâches qui leur incombent les contraignent souvent à augmenter leurs heures d'administration au détriment de leurs heures d'enseignement ;
- que les établissements à filières mixtes ne pallient ni ne compensent les lacunes de l'orientation à la fin du cycle d'orientation ;
- que le nombre d'écoles à filières mixtes semble inhérent aux volontés et aux changements de vision politique des conseillers d'Etat successifs,

invite le Conseil d'Etat

à présenter un rapport sur les écoles mixtes qui fera l'état des lieux des projets pédagogiques, des possibles difficultés rencontrées par le personnel et les élèves ainsi que des pistes d'amélioration.

Date de dépôt : 21 septembre 2021

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M. Youniss Mussa

Mesdames et
Messieurs les députés,

La proposition de motion M 2724 a été déposée initialement pour faire cesser la création de nouvelles écoles à filières mixtes à Genève. Les signataires soutenaient notamment que les synergies sociales et pédagogiques qui devaient naître du regroupement de différentes filières dans un même établissement semblent bien maigres face aux nombreuses difficultés, notamment pédagogiques, organisationnelles, administratives et humaines.

Durant l'étude de cette proposition de motion, il ressort des nombreuses auditions menées en commission que nous manquons de place dans les bâtiments scolaires genevois. En matière pédagogique, il ressort également des auditions que la mixité des filières permet précisément de réguler les flux d'élèves, notamment en permettant d'occuper pleinement un bâtiment sans pour autant péjorer l'apprentissage des élèves des différentes filières. En termes organisationnels, les bâtiments mixtes permettent de compenser le manque de places et d'utiliser un établissement à sa « pleine capacité ». L'existence de tels établissements permet une meilleure prise en charge des élèves sans qu'ils ne se retrouvent soit dans un bâtiment trop peu exploité, soit dans un établissement scolaire surchargé. La mixité permet donc d'absorber les chocs démographiques, et se révèle être une manière efficiente de réguler l'espace.

L'audition des membres du Parlement des jeunes n'a pas véritablement permis d'avoir un avis représentatif des élèves suivant un cursus au sein d'un établissement mixte. Les membres du Parlement des jeunes auditionnés, dont un seul ayant étudié au sein d'un établissement mixte, ont indiqué qu'aucune consultation de leurs membres n'avait été faite, et qu'aucune position officielle du Parlement des jeunes n'avait pu être prise. La position de la majorité s'appuie ainsi sur l'expérience d'un seul élève ayant suivi son cursus au sein d'un établissement mixte. Il est pour l'heure impossible de fonder un constat sur la situation des élèves basé sur le témoignage d'un seul d'entre

eux. La minorité estime qu'au vu du nombre d'élèves passant d'une filière à une autre au sein du même bâtiment, cela permettrait, au contraire, aux élèves de rester dans un environnement qu'ils connaissent et affectionnent, notamment en raison de la présence d'amis et de professeurs qu'ils connaissent. Il est évident que la possibilité pour certains élèves de rester dans le même établissement permet à l'élève de ne pas être déraciné.

Lors de l'audition de la Fédération des associations de parents d'élèves du postobligatoire (FAPPO), la minorité a pu constater la plus-value des institutions mixtes, notamment au regard de la richesse des centres de documentation qui ont une plus large offre de livres à consulter. Par ailleurs, l'organisation d'activités culturelles communes entre élèves de différentes filières est également une richesse à mettre en exergue. Du point de vue de la minorité, il est important que les échanges de ce type puissent être encouragés. La minorité est d'avis que la culture d'un établissement se construit sur la possibilité d'avoir des activités hors plan d'études entre élèves de différentes filiales. La mixité des filières amène en outre une mixité sociale nécessaire.

Auditionnée, l'Union du corps enseignant secondaire genevois s'estime « surprise par la motion elle-même, car certains arguments ne sont pas conformes à ce qui est vécu sur le terrain ». Par ailleurs, l'Union explique que « les bâtiments mixtes demandent une gestion plus complexe, et que néanmoins la culture d'établissement n'est pas faible. De bonnes dynamiques sont créées entre élèves, ils perçoivent des nouveautés à travers des cours auxquels ils n'auraient pas eu accès sans la mixité ».

A la suite des travaux sur cette motion, aucun élément ne laisse apparaître la nécessité que le Conseil d'Etat rapporte sur la situation particulière des écoles mixtes. La minorité est d'avis que mobiliser des ressources pour une situation qui ne présente aucun problème concret, contrairement aux explications des signataires de la présente proposition de motion, n'est pas nécessaire. La demande des signataires est, selon l'avis de la minorité, stigmatisante pour les établissements visés par cette motion.

Le vote de la M 2724 ne ferait que sous-entendre que les établissements à filières mixtes sont mal gérés, et que la qualité de l'enseignement serait moins bonne par rapport à une institution à filière unique. La minorité regretterait le mauvais signal envoyé aux enseignants, parents et élèves, alors qu'aucun dysfonctionnement particulier n'a été évoqué lors des auditions. Par le rejet de cette proposition de motion, la minorité estime qu'il est important de faire confiance aux directions et au corps enseignant dans la gestion des établissements à filières mixtes et salue, comme pour la gestion des écoles non mixtes, la recherche d'une culture d'établissement scolaire forte, d'un

bien-être de toutes et tous les élèves, ainsi que la mise en œuvre de projets permettant aux élèves de se rencontrer en dehors du strict cadre du plan d'études.

Sur cette base, la minorité de la commission vous recommande de refuser la présente proposition de motion.